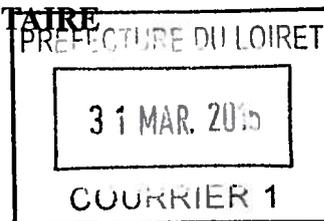


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2015



15/15

Date d'affichage : 20 mars 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 26

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 11 mars 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS,
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique
THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne
GABORIT à Mme Michèle CORMERY

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2014 du budget principal

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion 2014 du budget principal établi
par le comptable public.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le
Président pour l'exercice 2014 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable
public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

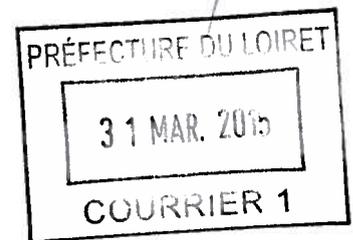
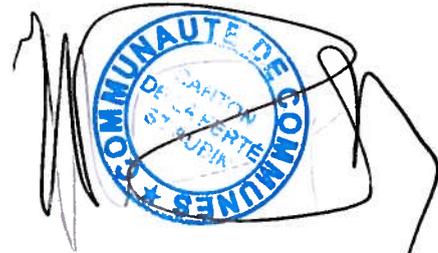
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du comptable public du budget principal pour l'exercice 2014,
qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le trésorier pour sa bonne gestion :

ANNEE 2014	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	1 156 336,90	0,00	-1 433 252,67	-276 915,77
Fonctionnement	738 124,64	738 124,64	293 095,93	293 095,93
TOTAL	1 894 461,54	738 124,64	-1 140 156,74	16 180,16

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 31 mars 2015





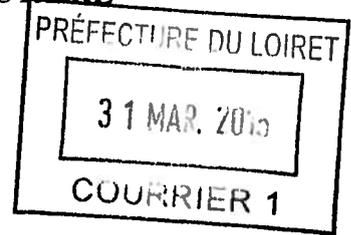
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2015

16/15

Date d'affichage : 20 mars 2015



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 26

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 11 mars 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS,
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique
THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne
GABORIT à Mme Michèle CORMERY

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2014 du budget annexe SPANC

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion 2014 du budget du SPANC,
établi par le comptable public.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le
Président pour l'exercice 2014 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable
public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du comptable public du budget du SPANC pour l'exercice
2014, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le trésorier pour sa bonne gestion :

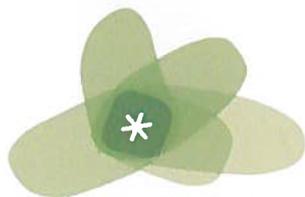
ANNEE 2014	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	5 817,51	0,00	1 326,00	7 143,51
Fonctionnement	63 313,72	0,00	-33 436,79	29 876,93
TOTAL	69 131,23	0,00	-32 110,79	37 020,44

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 31 mars 2015

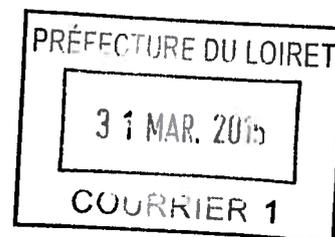


Le Président
Jean-Paul ROCHE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES



DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2015

17/15

Date d'affichage : 20 mars 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 26

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 11 mars 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaebeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS,
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique
THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne
GABORIT à Mme Michèle CORMERY

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2014 du budget annexe CHAVANNERIE II

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion 2014 du budget de la
Chavannerie II, établi par le comptable public.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le
Président pour l'exercice 2014 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable
public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

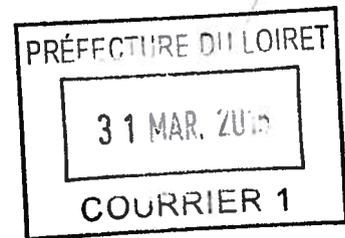
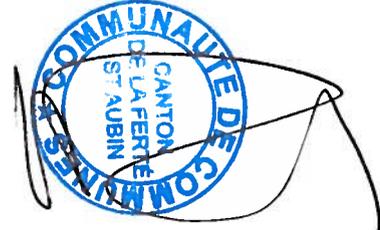
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

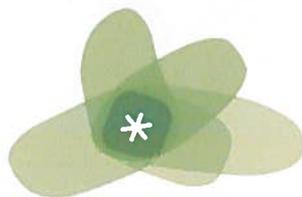
APPROUVE le compte de gestion du comptable public du budget de la Chavannerie II pour
l'exercice 2014, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le trésorier pour sa bonne
gestion :

ANNEE 2014	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	55 009,80	0,00	-21 019,56	33 990,24
Fonctionnement	1 291,98	0,00	-30 689,87	-29 397,89
TOTAL	56 301,78	0,00	-51 709,43	4 592,35

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 31 mars 2015





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

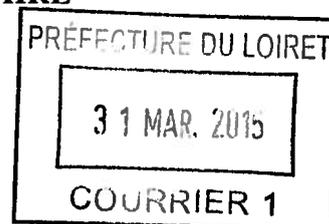
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2015

18/15

Date d'affichage : 20 mars 2015



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 24

Votants : 26

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 11 mars 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS,
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique
THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne
GABORIT à Mme Michèle CORMERY

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Objet : Adoption du Compte de Gestion 2014 du budget annexe PRESTATIONS DE SERVICE

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte de gestion 2014 du budget prestations de service, établi par le comptable public.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le Président pour l'exercice 2014 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

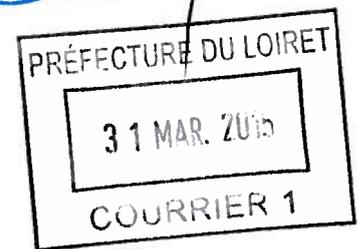
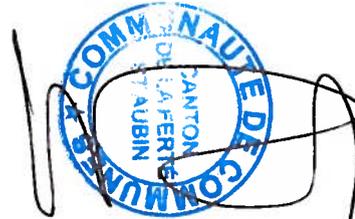
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

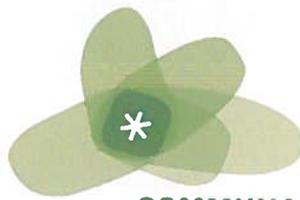
APPROUVE le compte de gestion du comptable public du budget prestations de service pour l'exercice 2014, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le trésorier pour sa bonne gestion :

ANNEE 2014	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	100,47	0,00	0,00	100,47
TOTAL	100,47	0,00	0,00	100,47

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 en Préfecture le 31 mars 2015

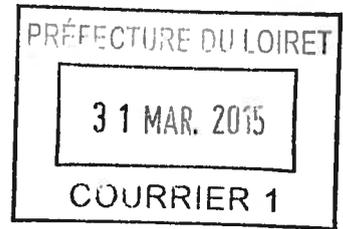
Le Président
 Jean-Paul ROCHE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



Séance du 17 mars 2015

19/15

Date d'affichage : 20 mars 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 11 mars 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : Mme Elysa**beth** CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOQUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne GABORIT à Mme Michèle CORMERY, Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO

Absents excusés : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Objet : Adoption du Compte administratif 2014 du budget principal

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2014 du budget principal. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 12 mars 2015;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le Président pour l'exercice 2014 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Communauté de Communes ne prend pas part au débat et confie la présidence à Madame Elysa**beth** CATOIRE et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2014, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisations	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	5 684 897,57	5 003 066,29	-1 433 252,67
Recettes d'investissement	5 684 897,57	3 569 813,62	
Dépenses de fonctionnement	6 904 541,92	6 853 668,54	293 095,93
Recettes de fonctionnement	6 904 541,92	7 146 764,47	

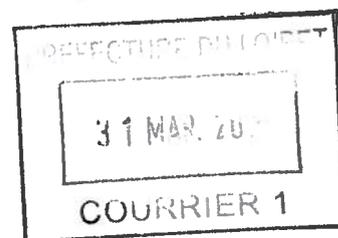
Les restes à réaliser 2014 sont les suivants :

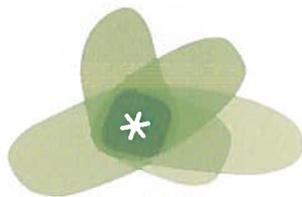
Dépenses d'investissement : 328 094,19 €

Recettes d'investissement : 677 237,87 €

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 31 mars 2015

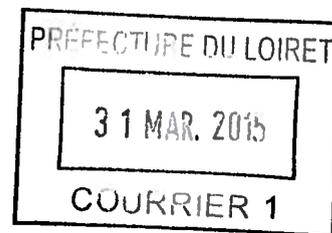
Le Président
Jean-Paul ROCHE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 17 mars 2015

20/15

Date d'affichage : 20 mars 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 11 mars 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne GABORIT à Mme Michèle CORMERY, Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO

Absents excusés : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Objet : Adoption du Compte administratif 2014 du budget annexe SPANC

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2014 du budget du SPANC. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 12 mars 2015;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le Président pour l'exercice 2014 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Communauté de Communes ne prend pas part au débat et confie la présidence à Madame Elysabeth CATOIRE et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget du SPANC pour l'exercice 2014, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	52 175,80	0,00	1 326,00
Recettes d'investissement	52 175,80	1 326,00	
Dépenses de fonctionnement	103 443,75	46 451,39	-33 436,79
Recettes de fonctionnement	103 443,75	13 014,60	

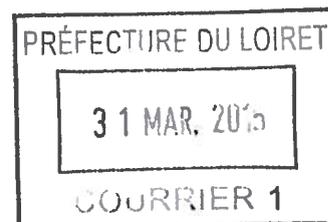
Les restes à réaliser 2014 sont les suivants :

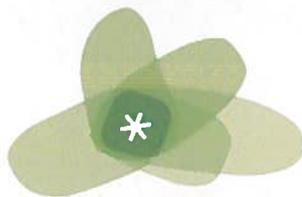
Dépenses d'investissement : 510,00 €

Recettes d'investissement : 0,00 €

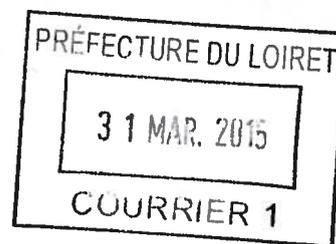
Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 31 mars 2015





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 mars 2015

21/15

Date d'affichage : 20 mars 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 11 mars 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : Mme Elysa**eth** CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOQUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne GABORIT à Mme Michèle CORMERY, Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO

Absents excusés : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Objet : Adoption du Compte administratif 2014 du budget annexe ZAE CHAVANNERIE II

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2014 du budget de la Chavannerie II. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 12 mars 2015;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le Président pour l'exercice 2014 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Communauté de Communes ne prend pas part au débat et confie la présidence à Madame Elysa**eth** CATOIRE et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

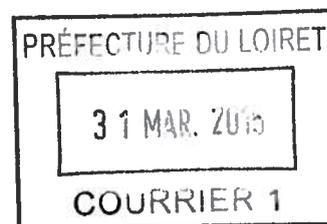
APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget de la Chavannerie II pour l'exercice 2014, qui donne les résultats suivants :

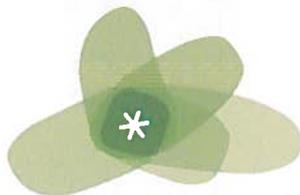
	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	509 230,34	473 948,27	-21 019,56
Recettes d'investissement	509 230,34	452 928,71	
Dépenses de fonctionnement	510 522,32	504 638,29	-30 689,87
Recettes de fonctionnement	510 522,32	473 948,42	

Aucun reste à réaliser n'est enregistré en 2014 pour ce budget.

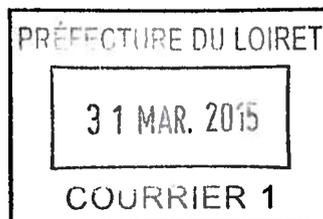
Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 31 mars 2015





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL



DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2015

22/15

Date d'affichage : 20 mars 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 25

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 11 mars 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOQUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne GABORIT à Mme Michèle CORMERY, Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO

Absents excusés : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Objet : Adoption du Compte administratif 2014 du budget annexe PRESTATIONS DE SERVICE

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2014 du budget prestations de service. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Vu l'avis de la commission des finances en date du 12 mars 2015;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par le Président pour l'exercice 2014 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Communauté de Communes ne prend pas part au débat et confie la présidence à Madame Elysabeth CATOIRE et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Président, le compte administratif du budget prestations de service pour l'exercice 2014, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement	0,00	0,00	
Dépenses de fonctionnement	700,47	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement	700,47	0,00	

Aucun reste à réaliser n'est enregistré en 2014 pour ce budget.

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 31 mars 2015

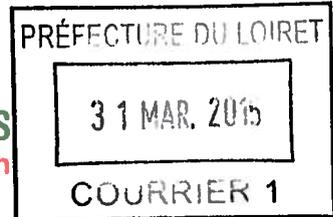




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 17 mars 2015

23/15

Date d'affichage : 20 mars 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 11 mars 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne GABORIT à Mme Michèle CORMERY, Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Objet : Affectation du résultat 2014 du budget principal

A la lecture du compte de gestion 2014 et du compte administratif 2014 du budget principal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture 2014 du budget principal comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de **293 095,93 €**
Proposition d'affectation au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat de fonctionnement reporté ».
- Le déficit d'investissement de **276 915,77 €** est repris au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 31 mars 2015

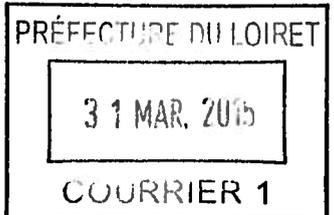
Le Président
Jean-Paul ROCHE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 17 mars 2015

24/15

Date d'affichage : 20 mars 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 11 mars 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne GABORIT à Mme Michèle CORMERY, Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Objet : Affectation du résultat 2014 du budget annexe SPANC

A la lecture du compte de gestion 2014 et du compte administratif 2014 du budget du SPANC,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture 2014 du budget du SPANC comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de **29 876,93 €**
Proposition d'affectation au compte 002 de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de **7 143,51 €** est capitalisé au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 21 mars 2015

Le Président
Jean-Paul ROCHE

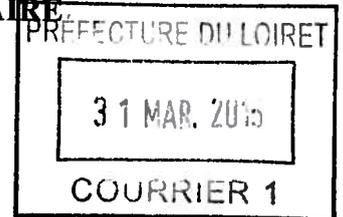




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2015



25/15

Date d'affichage : 20 mars 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 11 mars 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne GABORIT à Mme Michèle CORMERY, Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Objet : Affectation du résultat 2014 du budget annexe CHAVANNERIE II

A la lecture du compte de gestion 2014 et du compte administratif 2014 du budget de la Chavannerie II,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture 2014 du budget de la Chavannerie II comme suit :

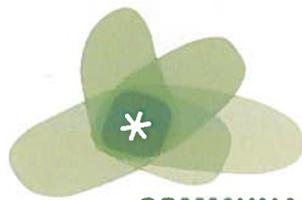
- Section de fonctionnement : déficit de **29 397,89 €**
Repris au compte 002 de la section de fonctionnement dépense « résultat antérieur reporté ».
- L'excédent d'investissement de **33 990,24 €** est capitalisé au compte 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 31 mars 2015

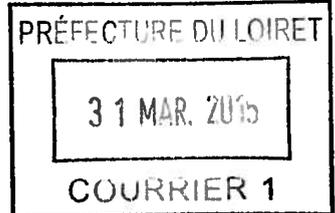




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2015



26/15

Date d'affichage : 20 mars 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 11 mars 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOQUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne GABORIT à Mme Michèle CORMERY, Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Objet : Affectation du résultat 2014 du budget annexe PRESTATIONS DE SERVICE

A la lecture du compte de gestion 2014 et du compte administratif 2014 du budget prestations de service,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture 2014 du budget prestations de service comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de **100,47 €**
Proposition d'affectation au compte 002 de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».
- Le résultat de la section d'investissement étant égal à **0 €**, il n'y a pas lieu de procéder à une affectation.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 31 mars 2015

Le Président
Jean-Paul ROCHE

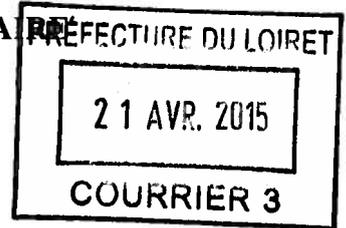




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2015



27/15

Date d'affichage : 20 mars 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 11 mars 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne GABORIT à Mme Michèle CORMERY, Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO,

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Objet : Vote des taux de fiscalité 2015

Conformément aux orientations définies lors du débat d'orientation du 13 février dernier, il est proposé d'augmenter les taux selon la présentation suivante :

TAXES	RAPPEL TAUX 2014	TAUX 2015
TAXE HABITATION	7,02%	7,62
TAXE FONCIERE BATIE	0,80%	1,28
TAXE FONCIERE NON BATIE	3,05%	3,31
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	24,18%	25,47

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte les taux présentés supra.

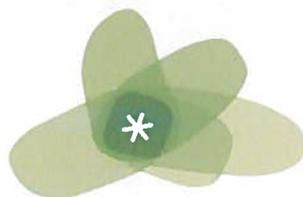
PRECISE que le taux de CFE retenu correspond au taux maximum avec majoration spéciale

Le Président

Jean-Paul ROCHE

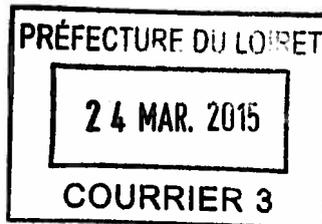
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 17 mars 2015

28/15

Date d'affichage : 20 mars 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 11 mars 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne GABORIT à Mme Michèle CORMERY, Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Objet : Adoption de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2015 pour les communes du SMIRTOM de Beaugency

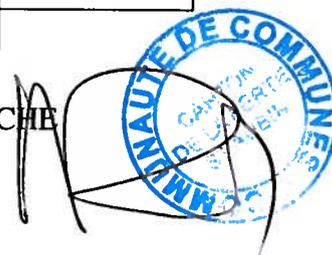
Le comité syndical du SMIRTOM de Beaugency a fixé la contribution de la communauté de communes du canton de la ferté Saint-Aubin à la somme de **259 424,28 euros** pour l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

FIXE les taux 2015 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) comme suit, pour les communes d'Ardon et de Ligny le Ribault :

	Bases 2015	Taux proposés pour 2015	Produits attendus	Rappel du taux 2014
ARDON	1 149 945 €	12%	137 993,40 €	12%
LIGNY LE RIBAUT	1 011 924 €	12%	121 430,88 €	12%
TOTAL			259 424,28 €	

Le Président
Jean-Paul ROCHE



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 24 mars 2015



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2015

29/15

Date d'affichage : 20 mars 2015

PRÉFECTURE DU LOIRET

24 MAR. 2015

COURRIER 3

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 11 mars 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreaux-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne GABORIT à Mme Michèle CORMERY, Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Objet : Adoption de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2015 pour les communes du SMICTOM de Sologne

Le comité syndical du SMICTOM de Sologne a fixé la contribution de la communauté de communes du canton de la ferté Saint-Aubin à la somme de **1 106 857.60 euros** pour l'exercice 2015.

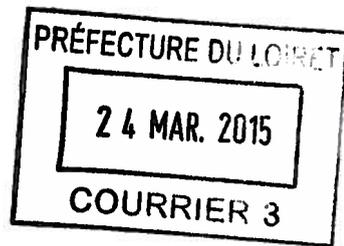
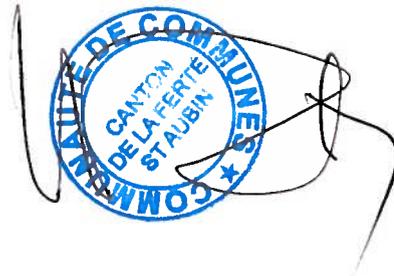
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

FIXE les taux 2015 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme suit, pour les communes de la Ferté Saint Aubin, Marcilly-en-Villette, Ménéstreaux-en-Villette et Sennely.

	Bases 2015	Taux proposés pour 2015	Produits attendus	Rappel du taux 2014
LA FERTE SAINT-AUBIN	5 530 592 €	12,80%	707 915,78 €	12,80%
MARCILLY-EN-VILLETTE	1 495 010 €	12,80%	191 361,28 €	12,80%
MENESTRAU-EN-VILLETTE	1 087 524 €	12,80%	139 203,07 €	12,80%
SENNELY	534 199 €	12,80%	68 377,47 €	12,80%
TOTAL			1 106 857,60 €	

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 24 mars 2015





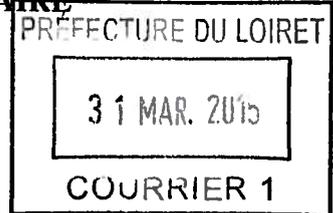
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2015

30/15

Date d'affichage : 20 mars 2015



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 11 mars 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne GABORIT à Mme Michèle CORMERY, Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Objet : Vote du BP 2015 du budget principal

Faisant suite au débat d'orientation budgétaire du 13 février 2015, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le budget primitif de la communauté de communes en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 7 758 722,41 €	Recettes de fonctionnement : 7 758 722,41 €
Dépenses d'investissement : 1 433 406,88 €	Recettes d'investissement : 1 433 406,88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

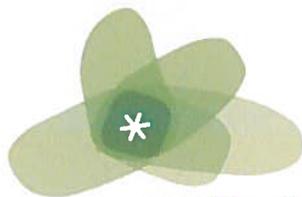
ADOpte les différents chapitres de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2015 de la communauté de communes. La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **7 758 722,41 €**

ADOpte les différents chapitres de la section d'investissement du Budget Primitif 2015 de la communauté de communes. La section d'investissement s'équilibre à la somme de **1 433 406,88 €**

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 31 mars 2015

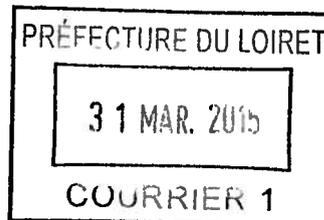
Le Président
Jean-Paul ROCHE





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 17 mars 2015

31/15

Date d'affichage : 20 mars 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 11 mars 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne GABORIT à Mme Michèle CORMERY, Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Objet : Vote du BP 2015 du budget annexe SPANC

Faisant suite au débat d'orientation budgétaire du 13 février 2015, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le budget primitif du SPANC en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 76 336,48 €	Recettes de fonctionnement : 76 336,48 €
Dépenses d'investissement : 30 762,20 €	Recettes d'investissement : 30 762,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE les différents chapitres de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2015 du SPANC. La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **76 336,48 €**.

ADOPTE les différents chapitres de la section d'investissement du Budget Primitif 2015 du SPANC. La section d'investissement s'équilibre à la somme de **30 762,20 €**

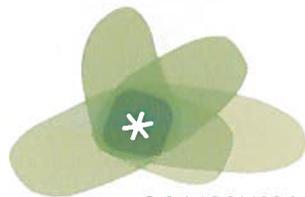
Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 31 mars 2015





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2015

32/15

Date d'affichage : 20 mars 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 11 mars 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne GABORIT à Mme Michèle CORMERY, Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Objet : Vote du BP 2015 du budget annexe ZAE CHAVANNERIE II

Faisant suite au débat d'orientation budgétaire du 13 février 2015, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le budget primitif de la Chavannerie II en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 565 148,27 €	Recettes de fonctionnement : 565 148,27 €
Dépenses d'investissement : 513 740,62 €	Recettes d'investissement : 513 740,62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte les différents chapitres de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2015 de la Chavannerie II. La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **565 148,27 €**.

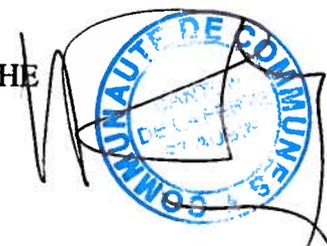
ADOpte les différents chapitres de la section d'investissement du Budget Primitif 2015 de la Chavannerie II. La section d'investissement s'équilibre à la somme de **513 740,62 €**

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

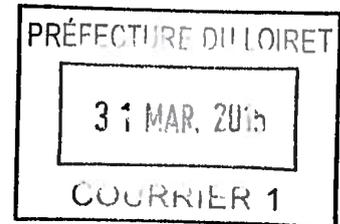
en Préfecture le 31 mars 2015





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Séance du 17 mars 2015

33/15

Date d'affichage : 20 mars 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 11 mars 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne GABORIT à Mme Michèle CORMERY, Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Objet : Vote du BP 2015 du budget annexe PRESTATIONS DE SERVICE

Faisant suite au débat d'orientation budgétaire du 13 février 2015, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le budget primitif « prestations de service » en annexe, équilibré comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 100,47 €	Recettes de fonctionnement : 100,47 €
Dépenses d'investissement : 0 €	Recettes d'investissement : 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

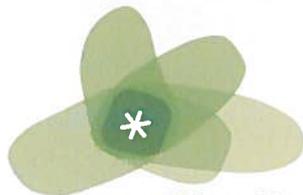
ADOpte les différents chapitres de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2015 prestations de service. La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **100.47 €**.

PRECISE qu'aucun crédit n'est porté sur la section d'investissement qui s'équilibre à **0 €**

Le Président
Jean-Paul ROCHE



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 31 mars 2015



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

du Canton de La Ferté Saint-Aubin

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

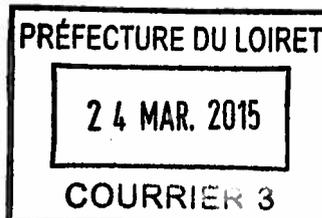
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2015

34/15

Date d'affichage : 20 mars 2015



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 11 mars 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne GABORIT à Mme Michèle CORMERY, Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO,

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Objet : Versement de subventions à des associations

Dans le cadre de l'adoption du budget primitif 2015, la Communauté de Communes verse une subvention de fonctionnement à différentes associations ou établissements :

Aide à domicile	21 500,00 €
Soins à domicile	4 000,00 €
FSE du collège	1 800,00 €
Associations du collège	6 400,00 €
Collège Pré des Rois	10 000,00 €
UNSS	1 800,00 €
CLIC	4 100,00 €
OTSI	71 726,00 €
Les Petits Loups	45 790,00 € (dont 1790 € à titre exceptionnel)
Missions Locales	9 563,40 €
ESC Natation	5 600,00 €
Amicale du Personnel	6 405,00 €
Jardin et vie	250,00 €

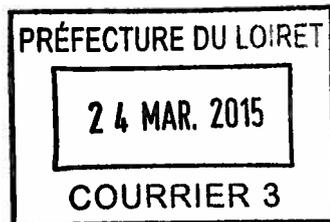
Il est rappelé qu'une subvention de 45 612,00 € a été attribuée au CILS sur l'exercice 2015, conformément à la délibération du Conseil Communautaire 9/15 du 13 février 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VERSE une subvention de fonctionnement aux différentes associations ou établissements ci-dessus.

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 24 mars 2015

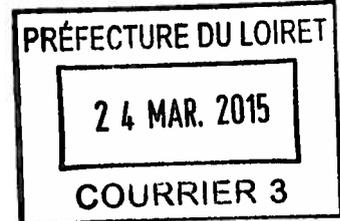




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Canton de La Ferté Saint-Aubin
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2015



35/15

Date d'affichage : 20 mars 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 11 mars 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOQUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne GABORIT à Mme Michèle CORMERY, Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Objet : Convention de partenariat financier avec « Les Petits Loups »

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité territoriale qui attribue une subvention à un organisme privé doit, dès lors que cette subvention dépasse un seuil de 23 000 €, établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie afin d'en définir l'objet et le montant.

La mission principale de l'Association « Les Petits Loups » est d'ordre social (halte garderie parentale pour des enfants de trois mois à quatre ans). Cette halte garderie parentale est créée, organisée et gérée par des parents regroupés sous une association loi 1901. L'association accueille au maximum 20 enfants de l'âge de trois mois à six ans.

Elle est agréée par la Direction de la Solidarité du département et bénéficie d'un agrément de la Protection maternelle et infantile (PMI). A ce titre un projet pédagogique est défini.

Cette action, exercée par l'association, est une des missions statutaires de la Communauté de Communes du Canton de la Ferté Saint-Aubin. C'est à ce titre que la Communauté de Communes participe aux frais de fonctionnement de la structure par le biais du versement d'une subvention annuelle.

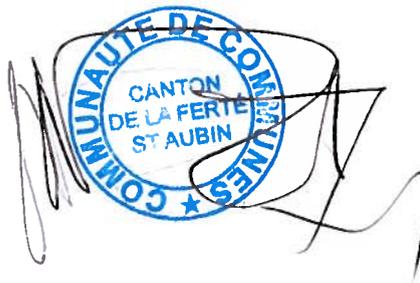
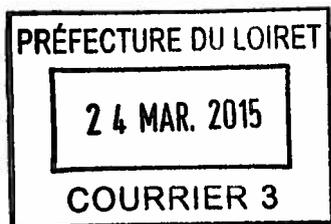
Il est prévu d'attribuer à l'Association « Les Petits Loups » une subvention d'un montant de 44 000 € pour l'année 2015, complétée d'une subvention exceptionnelle de 1 790,00 euros permettant d'augmenter le nombre de journées de sensibilisation à la prévention des accidents domestiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat financier 2015 avec « Les Petits Loups ».

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 24 mars 2015





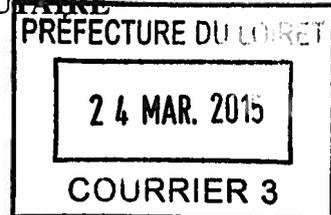
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2015

36/15

Date d'affichage : 20 mars 2015



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 11 mars 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne GABORIT à Mme Michèle CORMERY, Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Objet : Convention de partenariat financier avec le CILS

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'autorité territoriale qui attribue une subvention à un organisme privé doit, dès lors que cette subvention dépasse un seuil de 23 000 €, établir une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie afin d'en définir l'objet et le montant.

La mission principale de l'Association CILS est d'ordre social dans le cadre de l'insertion professionnelle.

Cette action, exercée par l'association, est une des missions statutaires de la Communauté de Communes du Canton de la Ferté Saint-Aubin. C'est à ce titre que la Communauté de Communes participe aux frais de fonctionnement de la structure par le biais du versement d'une subvention annuelle.

Il est attribué à l'Association CILS une subvention d'un montant de 45 612 € pour l'année 2015. Cette subvention communautaire a pour objet de contribuer à la participation de la Communauté de Communes aux activités de ladite Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat financier 2015 avec le CILS.

Le Président
Jean-Paul ROCHE



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

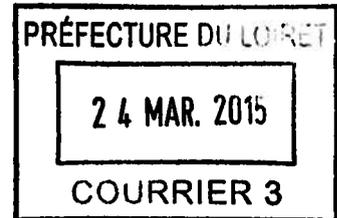
en Préfecture le 24 mars 2015



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2015



37/15

Date d'affichage : 20 mars 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 11 mars 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes du canton de

LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne GABORIT à Mme Michèle CORMERY, Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Objet : CHAVANNERIE II – Cession d'un terrain à la SCI CHEMIN DE MERIGNAN

Les locaux de la SARL 3 MDV, actuellement implantée Chemin de Mérignan à La Ferté Saint-Aubin, ne sont plus adaptés à la croissance de l'entreprise et ses dirigeants souhaitent acquérir un terrain qui leur permettra à la fois de déplacer leur entreprise mais aussi de créer deux cellules destinées à la location. Leur projet consiste donc à faire construire 3 bâtiments BBC à l'esthétique soignée d'une surface de 1500 m² pouvant accueillir trois entreprises. Chaque cellule se composera de 100 m² de bureaux et de 400 m² d'atelier. Les dirigeants, via la SCI CHEMIN DE MERIGNAN, envisagent l'acquisition d'une parcelle dont la superficie sera garante d'un bon équilibre entre le volume bâti et les espaces verts aménagés.

Pour réaliser ce projet, la SCI CHEMIN DE MERIGNAN souhaite acquérir les lots 1 et 8 du parti d'aménager de la zone Chavannerie II, commune de La Ferté Saint Aubin.

Le service de France Domaine a été saisi le 30 janvier 2015 concernant la vente de 7 600 m² sur une base de 12 € le m². Leur avis ne nous est pas parvenu ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VEND à la SCI CHEMIN DE MERIGNAN la parcelle de terrain cadastrée AV 82 correspondant aux lots 1 et 8 du parti d'aménager de la zone Chavannerie II pour un ensemble foncier de 7 600 m² au prix de 12 € le m² soit une vente de 91 200 € HT, conformément à la demande faite en date du 30 janvier 2015 à France Domaine et pour laquelle ce service ne s'est pas prononcé.

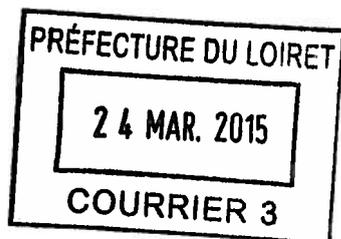
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte à intervenir

AUTORISE la SCI CHEMIN DE MERIGNAN à construire sur bien d'autrui et donc à effectuer les démarches administratives concernant la construction sur cette parcelle.

CONFIE la rédaction de l'acte à l'étude notariale de la Communauté de Communes, les frais étant supportés par l'acquéreur

Le Président
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 24 mars 2015





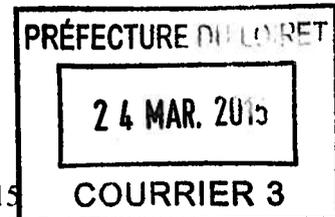
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mars 2015

38/15

Date d'affichage : 20 mars 2015



Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'An Deux Mil Quinze, le 17 mars 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 11 mars 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes du canton de
LA FERTE SAINT AUBIN

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Philippe FROMENT, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : M. Olivier GRUGIER, Mme Michèle CORMERY

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Anne GABORIT à Mme Michèle CORMERY, Mme Constance de PÉLICHY à M. Vincent CALVO

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé NIEUVIARTS

Objet : Assurance statutaire – Mandat donné au CDG 45 pour lancer la consultation

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à fonction publique territoriale et notamment son article 26, prévoit à la charge des collectivités territoriales employeurs des obligations à l'égard de leurs agents en cas de maladie, maternité, accident de service et décès. Il s'agit par exemple du versement des traitements, du remboursement des honoraires médicaux et des frais directement entraînés par un accident de service.

Ces charges financières contraignantes peuvent être atténuées par la souscription d'un contrat d'assurance statutaire.

Le Centre de Gestion du Loiret peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, un contrat d'assurance garantissant contre les risques financiers liés à la maladie, la maternité, les accidents de service et le décès.

L'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale donne expressément compétence aux centres de gestion pour la souscription de tel contrat.

Le dernier contrat souscrit par le Centre de Gestion du Loiret arrive à échéance le 31 décembre 2015. Le Conseil d'Administration a décidé de son renouvellement et du lancement d'une enquête auprès de l'ensemble des collectivités et établissements publics du Loiret.

Ainsi, pour se joindre au lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire, le Centre de Gestion du Loiret invite les collectivités et établissements intéressés à lui donner mandat par délibération avant le 31 mars 2015.

A l'issue de cette consultation, les garanties et les taux de cotisations obtenus seront présentés aux collectivités et établissements qui conserveront l'entière liberté d'accepter ou non, le contrat d'assurance qui leur sera proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire que le Centre de Gestion du Loiret va engager conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

PREND ACTE que les tarifs et les garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non le contrat d'assurance souscrit par le Centre de Gestion du Loiret.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 24 mars 2015

Le Président
Jean-Paul ROCHE

